

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL19

HABITAT

**Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs
la demande de logement social et des attributions 2025-2031**

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

La Ville est adhérente au dispositif métropolitain PELEHAS, depuis décembre 2022. Ce logiciel permet un accès simple aux fichiers des demandeurs de logement social (sans modifications ni enregistrement des demandes de logement).

Son accès se fait au travers de la signature d'une convention unique «Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions» 2025-2031, à signer entre la Métropole et la Ville, en tant que lieu labellisé SAID niveau 1.

La mission des SAID de niveau 1 est d'orienter et d'informer les demandeurs de logement social ce qui correspond aux pratiques actuelles de la Ville. La signature de cette convention permettra l'accès à l'outil PELEHAS de la Métropole mais également la labellisation SAID niveau 1 de la Ville. La participation financière pour l'accès à cet outil sera de 2 700 € par an.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention unique «Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et gestion partagée de la demande de logement social» 2025-2031, entre la Métropole de Lyon et la Ville, permettant l'accès au logiciel métropolitain ainsi qu'à la labellisation de la Ville en tant que lieu SAID niveau 1,

- **AUTORISER** le paiement d'une participation financière à hauteur de 2 700 € par an permettant l'accès au logiciel métropolitain PELEHAS,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention et tout autre document nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD